

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 18 avril 2014 à 9h, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est rassemblé à la Salle des Cadets de Gascogne, Boulevard de la Libération à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Philippe DUFOUR, doyen d'âge de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: BARRERE Etienne, BARTHE Raymonde, BATMALE Patrick, BELLOT Daniel, BEYRIES Philippe, BEZERRA Gérard, BOISON Maurice, BOLZACCHINI Laurent, BOUE Henri, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, CHATILLON Didier, CLAVERIE Claude, COLAS Thierry, DELPECH Hélène, DIVO Christian, DUBOS Patrick, DUBRAC Gérard, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, ESPERON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GALLARDO Bernard, GARCIA Marie-Paule, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABEYRIE Nicolas, LABORDE Martine, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTIN Jean, MARTINEZ Françoise, MAURY Jacques, MELIET Nicolas, MESTE Michel, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, OUADDANE Atika, PINSON Alain, RAMBOUR Bertrand, SACRE Thierry, SAINT-MEZARD Guy, SONNINO Marie, TOUHE-RUMEAU Christian, TRAMONT Jean, TURRO Frédérique, VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS EXCUSÉS : SACRE Thierry,

ABSENTS :

PROCURATIONS : Thierry SACRE a donné procuration à Laurent BOLZACCHINI

SECRÉTAIRE : Jean TRAMONT.

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-2 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération;

Vu les résultats du scrutin;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Proclame Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze et le déclare installé dans ses fonctions.

Pour extrait conforme le 18 avril 2014

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,



Gérard DUBRAC